

REGLEMENT



La bibliothèque communale de Saillon met ses documents à la disposition du public et ceci gratuitement.

Inscription

Toute personne utilisant pour la première fois les services de la bibliothèque doit remplir un questionnaire informatisé. L'accord des parents est demandé verbalement pour les moins de 15 ans.

Prêt

- ❖ Chaque lecteur peut emprunter 4 documents.
- ❖ La durée du prêt est de 30 jours.
- ❖ Une prolongation peut être accordée à l'échéance, pour autant que le document ne soit pas réservé par un autre usager.
- ❖ Le public est tenu d'avoir le plus grand soin des livres.
- ❖ Un document perdu ou détérioré doit être remplacé ou payé, y compris son équipement.
- ❖ Durant les vacances scolaires, le nombre de documents pourra être augmenté.

Rappel

Le rappel des documents en retard se fait par courrier postal. L'amende perçue est de CHF 1.50 par semaine de retard et pour les 4 livres empruntés.

En cas de non-réponse après trois rappels et un avertissement écrit, les documents sont facturés et l'encaissement se fera par l'administration communale.

Horaire

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont les suivantes :

Lundi	: 16 h 00 - 18 h 30
Mercredi	: 19 h 00 - 20 h 30
Vendredi	: 16 h 00 - 18 h 00

Pendant les vacances d'été, la bibliothèque est ouverte chaque lundi de 16 h à 20 h.
Durant l'année, la bibliothèque est fermée les jours fériés.



Références de la bibliothèque : **Bibliothèque de Saillon**
Chemin des Ecoliers 109
1913 Saillon

027.744.38.46